Image not found or type unknown

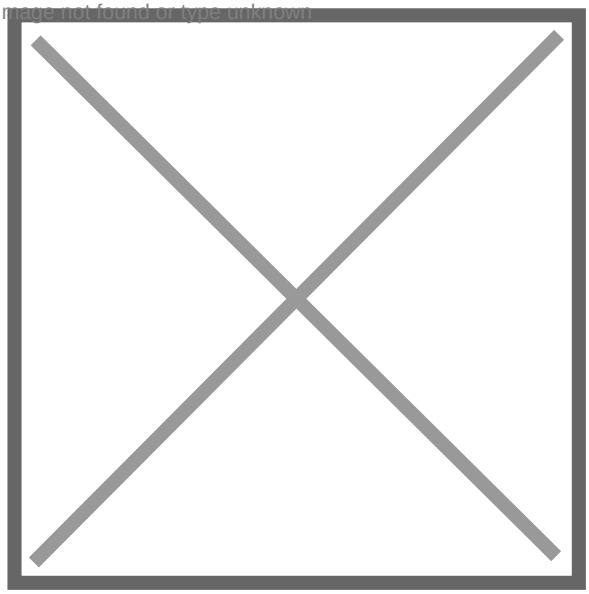

état des lieux de sortie, litiges

Par **pakua**, le **01/12/2015** à **18:42**

Bonjour,

j'ai fait mon état des lieux de sortie le 31 octobre et le propriétaire m'a remis le papier d'état des lieux avec
RAS inscrit dessus...donc aucun problème
aujourd'hui le 1er décembre je reçois un sms de mon ancien propriétaire me disant que les canalisations de l'ancienne maison que je louais étaient bouchée et qu'il à du faire intervenir une machine exprès et qu'il avait soit disant trouvé 5 protections féminines qui bouchaient la canalisation et qu'il avait pris en photo devant les nouveaux locataires, sauf que ma femme utilisait une poubelle précisément à cet effet et maniaque de surcroît, donc impossible..... ,
il me réclame 400 € de frais divers d'interventions en me demandant comment j'allais le rembourser ou si je voulais le faire passer par l'assurance
les nouveaux locataires habitent depuis le 31 octobre donc 1 mois après leur emménagement on me réclame celà?????
A t'il le droit?
n'est ce pas plutôt aux nouveaux locataire de faire passer cela par leur assurance?
petite précision
le chef de chantier lors de la construction ,'n'avait pas pris de décennale..

Merci.

Par **cocotte1003**, le **01/12/2015** à **19:09**

Bonjour, puisque l'état des lieux de sortie ne note rien vous n'avez rien à régler et votre

bailleur doit vous rendre le dépôt de garantie sous un mois. Les assurances ne règlent pas ce genre de problème, elles assurent un risque pas un mauvaise utilisation, cordialement

Par **pakua**, le **01/12/2015** à **19:45**

merci pour votre réponse cocotte

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés